



Avis sur le plan de réduction des déchets 2025-2031

version V0 du 07/02/2025, V1 du 12/02/2025

Avis globalement favorable, travail mené en profondeur. Quelques réflexions ou suggestions à la lecture de la synthèse.

Axe 1 communiquer et sensibiliser pour inciter aux changements de comportement

Nous ne sommes pas certains que le diagnostic établi soit conforme à la réalité.

La communication actuelle est déjà en progrès pas rapport à celle d'il y a une dizaine d'années. Dans les diverses copropriétés dans lesquelles nos membres actifs résident, la plupart des habitants sont sensibilisés au tri et ne demandent pas mieux que de bien faire. Il y a certes des incivilités, mais ce n'est pas la majorité. Quels sont les obstacles :

Il faut du temps pour assimiler les changements récents de consignes de tri. Certains n'ont pas encore compris qu'il ne faut pas mettre les recyclables dans des sacs. Les containers ne sont pas encore harmonisés, peut-être faudrait-il fournir aux copropriétés des autocollants jaunes à apposer sur les anciens conteneurs en attendant que tous les couvercles des conteneurs de recyclables aient pu être remplacés par les modèles jaunes.

Il faut sans doute compléter l'action d'intervention dans les écoles par une action dans les copropriétés

Pour la mise en œuvre, éviter les messages trop longs, les consignes les plus utiles sont les consignes visuelles compréhensibles en un clin d'œil

Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie, association Loi 1901. Agréement dans un cadre départemental pour la protection de l'Environnement renouvelé le 21 juillet 2023.

Maison des Associations - 3 rue de la République - 78100 Saint-Germain-en-Laye
www.lesateliersdelenvironnement.org contact@lesateliersdelenvironnement.org

Axe 2 Accompagner et valoriser les acteurs locaux du réemploi et de la réparation

L'état des lieux est effectivement un préalable indispensable. Malheureusement la tendance de fond est d'une part à la disparition des magasins (sauf téléphones cellulaires) avec un atelier de réparation (aspirateurs, robots ménagers) et d'autre part le coût des réparations est souvent dissuasif par rapport à l'achat d'un appareil neuf équivalent.

Le système le plus efficace est probablement celui que les grandes surfaces spécialisées sont entrain de mettre sur pied.

Axe 3 Favoriser les pratiques de consommation et de commercialisation pour limiter la production de déchets

Pour que les actions décrites réussissent, il faut que les professionnels engagés dans ces pratiques aient une incitation financière, et que les produits disponibles pour une consommation sans emballage soient les mêmes que ceux disponibles dans les rayons des supermarchés !

Axe 4 Réduire les déchets organiques et encourager leur gestion de proximité.

Le compostage individuel marche quand les habitants des résidences individuelles sont bien formés et motivés. Le compostage dans les résidences collectives marche difficilement car il nécessite une bonne formation des participants, et une synchronisation avec le jardinage pour alterner les apports de carbone avec les apports d'azote.

Les composteurs en bois ne sont pas très solides, leurs couvercles se détériorent au bout de deux ou trois ans car l'assemblage du couvercle est réalisé par des agrafes ou des pointes alors qu'il faudrait un assemblage vissé. Les composteurs en ABS sont beaucoup plus résistants, et plus faciles à démonter pour récupérer le compost.

Une autre solution consiste à installer en ville des bornes d'apport de déchets organiques tous les 100 à 150 mètres (cela se fait en Suisse, mais c'est un pays plus discipliné !), c'est prévu si nous comprenons bien le plan d'action.

Axe 5 Accompagner les administrations publiques du territoire dans l'exemplarité.

Si c'est le cas mentionnez celles qui peuvent servir d'exemple soit dans la CA SGBS, soit dans d'autres Communautés d'agglomération.

Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie, association Loi 1901. Agréement dans un cadre départemental pour la protection de l'Environnement renouvelé le 21 juillet 2023.

Maison des Associations - 3 rue de la République - 78100 Saint-Germain-en-Laye
www.lesateliersdelenvironnement.org contact@lesateliersdelenvironnement.org

Axe 6 Réduire les déchets produits lors d'événements

D'accord avec cette action. Si ce n'est déjà fait, vous pourriez aussi facturer le coût de la collecte des déchets après événement auprès des organisateurs d'événements, et subordonner l'autorisation d'une édition suivante de l'événement à des conditions satisfaisantes sur le traitement des déchets.

Axe 7 Organiser la lutte contre les dépôts sauvages

Pas mal de choses ont déjà été essayées dans ce domaine. Notamment l'appli AC déchets en 2019 « *L'application AC Déchets mise au point par le Conseil régional et l'ONF sera présentée et testée à l'occasion de l'opération forêt propre 2019. L'objectif de cette application mobile est de raccourcir au maximum le délai entre la constatation d'un dépôt sauvage de déchets en forêt ou sa périphérie et l'information aux autorités (ONF, etc.)* », mais aussi les caméras et les barrages d'accès aux zones habituelles de dépôts sauvages, mais ça perdure.

Si l'on prend le problème par l'autre bout, il a trois sources principales d'apport de déchets sauvages de chantiers en forêt : le travail au noir (éviter de se faire repérer au passage en déchèterie pro), le coût de la déchèterie pro, et l'encombrement des déchèteries pro en fin de journée.

Sur le premier point, le civisme des donneurs d'ordre est en cause, la solution est au niveau de l'inspection du travail. Sur le deuxième point, toute facture d'intervention doit comporter un poste élimination des déchets, et le donneur d'ordre doit pouvoir contrôler avec un bordereau que les déchets ont bien été déposés en déchèterie (c'est de la paperasserie, mais y a-t-il un autre moyen ? photo jointe à la facture ?) sur le troisième point, peut-être en zone urbaine ou semi-urbaine faut-il étendre les plages horaires d'ouverture des déchèteries pro ?

Quant aux encombrants, les déchets sont systématiquement auscultés par des chiffonniers et en général éparpillés sur plusieurs mètres après tri sauvage. La seule solution est de réduire le délai entre le dépôt des encombrants et leur ramassage.

Pierre Jomier

Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie, président